

13 juin 2018 -16:13

Le SPF Emploi et le secteur du spectacle investissent dans un outil gratuit d'analyse des risques

Le secteur du spectacle nous offre de la culture et du divertissement et nous garantit de nombreux moments agréables. Afin de continuer à améliorer les conditions de travail dans le secteur, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et le Point Focal belge de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA) lancent aujourd'hui l'outil d'analyse des risques pour le secteur du spectacle.

Cet outil en ligne offre aux PME actives dans le secteur du spectacle la possibilité d'évaluer les risques pour le bien-être au travail (entre autres la sécurité et la santé) auxquels ils sont confrontés ainsi que leurs travailleurs. OiRA-Spectacle est le fruit d'un travail de coopération entre les organisations de travailleurs et d'employeurs du secteur et le SPF Emploi.

Que signifie OiRA ?

En règle générale, les petites entreprises ont des moyens limités pour l'analyse des risques. OiRA, qui signifie « Online interactive Risk Assessment », offre une solution aux PME. Ce logiciel gratuit a été mis au point par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et permet d'évaluer de manière simple et efficace, les risques pour le bien-être au travail.

L'outil parcourt, étape par étape, le processus d'évaluation des risques, afin d'identifier et de surveiller ces risques et ensuite, de définir des actions préventives et élaborer un plan d'action « sur mesure ».

Le premier outil OiRA a été développé en 2013 en Belgique pour le secteur de la coiffure. Cet outil a servi de base pour le développement d'outils similaires dans d'autres pays européens. Par la suite, OiRA Bois a été lancé en 2014 (mise à jour en 2018) et OiRA Construction en 2015. En 2016, OiRA Horeca a vu le jour et en 2017 OiRA Nettoyage et OiRA Boulangeries.

Adapté au secteur

OiRA Arts du spectacle (Compagnies de production/Lieux) a été développé pour et par le secteur. L'outil est également adapté aux caractéristiques très spécifiques du secteur, telles que l'environnement de la scène, les travaux liés à la scène, les éléments spéciaux utilisés sur scène, les accessoires, les costumes, le maquillage et les perruques, les répétitions, les artistes, le public et les figurants,...

Outre l'analyse proprement dite des risques, l'outil donne également des conseils quant à l'ergonomie, les matériaux, l'équipement de protection individuelle, etc. L'outil contribue à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur, ce qui contribue à la santé et à la motivation des travailleurs.

Tous les acteurs ayant participé au développement de l'outil Art du spectacle sont depuis longtemps conscients de l'importance d'une politique de bien-être pour leurs entreprises. OiRA Art du spectacle répond donc à des besoins réels. Toutes les organisations se sont ainsi engagées à promouvoir cet outil via leurs propres réseaux.

EU-OSHA

EU-OSHA encourage les associations professionnelles à développer leurs propres outils, adaptés à leur secteur d'activité et aux besoins du pays. L'Agence a pour objectif de promouvoir l'analyse des risques dans les entreprises, et plus spécifiquement au sein des PME. En effet, ces dernières ont généralement des ressources limitées pour la prévention des risques. C'est pourquoi cet outil gratuit a été mis en place pour leur permettre d'améliorer la santé et la sécurité sur leur lieu de travail. Selon la directrice de l'EU-OSHA,

Christa Sedlatschek : « L'évaluation des risques est la pierre angulaire de la gestion de la santé et de la sécurité. Grâce au projet OiRA, nous donnons la possibilité aux entreprises européennes d'évaluer correctement les risques sur leur lieu de travail, et ce, sans pour autant dépasser leur budget. »

Liens

- [Site web OiRA](#)
- [Outils disponibles actuellement](#)
- [Questions fréquemment posées sur OiRA](#)

Sites web du SPF Emploi

- www.emploi.belgique.be
- www.beswic.be

Contact

Frank Dehasque

Manager Point focal belge

+32 2 233 42 28

frank.dehasque@emploi.belgique.be

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) contribue à faire de l'Europe un lieu plus sûr, plus sain et plus productif où travailler. L'Agence recherche, développe et diffuse des informations en matière de sécurité et de santé fiables, équilibrées et impartiales, et organise des campagnes paneuropéennes de sensibilisation. Créée par l'Union européenne en 1996 et ayant son siège à Bilbao en Espagne, l'Agence rassemble des représentants de la Commission européenne, des gouvernements des États membres, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des experts en vue dans chacun des 28 États membres de l'UE et au-delà. Vous pouvez à présent suivre EU-OSHA sur [Twitter](#), consulter le [blog de l'Agence](#) ou vous abonner à la [lettre d'information mensuelle OSHmail](#). Vous pouvez aussi vous inscrire pour recevoir régulièrement des nouvelles et des informations de l'EU-OSHA via le [flux RSS](#).

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale contribue au développement de l'emploi et est chargé de l'amélioration de la qualité du travail dans les contextes belge, européen et international. A cette fin, il concilie les intérêts des travailleurs et des employeurs en assurant des conditions de rémunération et de travail de qualité et en favorisant la création et le maintien des emplois nécessaires au progrès social et économique. Pour ce faire, il réalise des recherches, analyses et études, nous établissons le cadre juridique nécessaire, il veille au bon déroulement du dialogue social et prévient les conflits collectifs et assure l'application des normes par la promotion, la prévention, le contrôle et la sanction. Le SPF dispose d'une expertise multiple et d'une grande expérience ainsi que de services impartiaux de contrôle du

respect du droit de travail. Il jette des ponts vers et entre ses parties prenantes, particulièrement les partenaires sociaux.

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
02 233 41 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner
Attachée Direction de la communication
0494 69 32 01
anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be

Sandy Deseure
Diensthoofd Directie van de communicatie
0485 83 70 57
Sandy.deseure@werk.belgie.be